Envoyé en préfecture le 22/01/2024
Reçu en préfecture le 22/01/2024
Publié le
ID : 049-214900128-20240117-DCM2024_003-DE

République Française Département de **Maine et Loire** Arrondissement d'Angers

N° DÉLIBÉRATION : 2024-003

Commune d'AUBIGNÉ-SUR-LAYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JANVIER 2024

Date de convocation : **11/01/2024**
Nombre de Conseillers :
- En exercice : **10 à compter du 15/12/2021**
- Présents : **08**
- Absente ayant donné pouvoir : **02**
- Nombre de votants : **10**

L'an deux **mille-vingt-quatre**, le **dix-sept** du mois de janvier à **19 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur **ROBÉ Pierre, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DAVID Dominique, Mme DELABARRE Nathalie, M. FALLEMPIN Denis, M. FRIBOULET Yannick, Mme GUILLOU Monique, Mme RENAULT Lydie, Mme ROBÉ Mauricette, M. ROBÉ Pierre.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Hervé BONNEAU pouvoir donné à M. Dominique DAVID, Mme RAULT Dominique pouvoir donné à Mme Nathalie DELABARRE.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Monique GUILLOU.

NOMANCLATURE : 6-Pouvoirs de police 6.1.3 Autres

Objet : création d'un nom de rue et d'un numéro au lieu-dit Chaligné.

A la demande du propriétaire, Mme Monique AUGEREAU, habitant sur le lieu-dit CHALIGNÉ, de créer une adresse complémentaire **1 route de la croix Pavail**, pour la raison qu'on ne peut accéder à cette habitation par voie privée « Impasse de Chaligné ».
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-28. Le numérotage des habitations est assuré par la commune afin que le courrier soit acheminé le mieux possible par les services de la Poste et pour les raccordements à la fibre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de l'adressage, à l'unanimité des présents.

La présente délibération sera transmise à la Direction Générale des Finances Publiques, service des impôts des particuliers, pour mise à jour de leurs données informatiques et à tout autre organisme ayant des missions de services publics.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa télétransmission en Préfecture d'Angers, publication le **22/01/2024.**
Pour extrait conforme, à AUBIGNÉ-SUR-LAYON, le **22/01/2024.**
Le Maire, Pierre ROBÉ

MAIRIE DE AUBIGNÉ-SUR-LAYON 49 (Maine-et-Loire)